



# L'INFOLETTRE DU SCRC

13 NOVEMBRE 2019

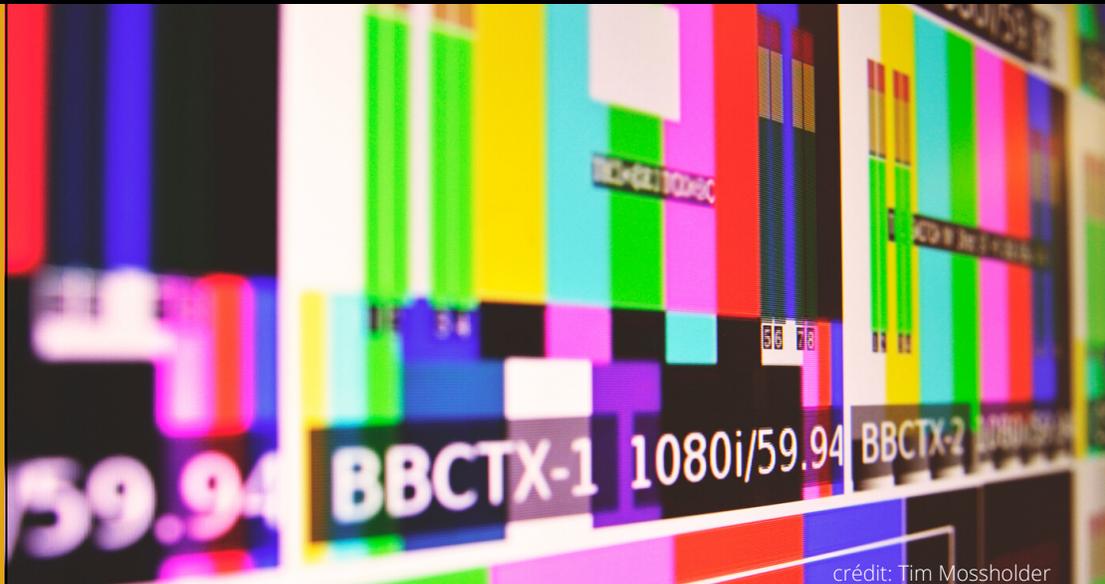
(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

## CONTRACTUEL ET BÉNÉVOLE

« Les émissions ne pourraient survivre sans le bénévolat des chercheurs. » La phrase d'un des 25 chercheurs-contractuels présents lors d'une rencontre syndicale mardi dernier, résume bien l'un des irritants majeurs de ces collègues. Les contrats qu'ils signent prévoient 37 heures de travail par semaine, mais la réalité est différente. Faire des « heures invisibles », c'est la norme, pas l'exception. La rencontre, une initiative de deux délégués et du président du SCRC aura permis un premier contact. Le résultat : la création d'une page Facebook pour échanger et briser l'isolement et l'ébauche d'un plan pour améliorer les conditions de travail de ce groupe, constitué très majoritairement de femmes.

## À voir en page 2

- Griefs : la dictature des 30 jours
- Avantages sociaux des temporaires: un rappel sur la perception des trop versés
- C'est le mois de Novembre



crédit: Tim Mossholder

## Parce qu'il faut davantage de respect de la part de Radio-Canada

Face à la déferlante des problèmes auxquels se heurte presque quotidiennement le Syndicat des communications de Radio-Canada, le président Pierre Tousignant a pris la plume pour faire connaître le mécontentement et la frustration des membres. Les principales doléances du syndicat ont été transmises dans une lettre envoyée fin octobre aux dirigeants de Radio-Canada. Notre employeur, à de nombreux égards, ne respecte pas sa part du contrat que constitue la « nouvelle » convention collective – qui a pourtant été signée il y a un an – et le SCRC ne cesse de devoir se battre pour faire avancer des dossiers. Par exemple, ce n'est que tout récemment que Radio-Canada a fait connaître les noms de ses représentants qui siégeront sur des comités importants – celui du comité mixte pour l'évaluation des emplois, par exemple. Autre exemple: une application arbitraire de certains articles de la convention collective. Après avoir reçu cette missive, le vice-président principal des Services français, Michel Bissonnette, a invité notre président à une rencontre. Quelle en sera l'issue ? À suivre sous peu.

# GRIEFS : LA DICTATURE DES 30 JOURS

Victime du non-respect de la convention collective? Le syndicat a trente jours (30) pour déposer un grief à partir de la date de l'infraction ou de sa connaissance. Et 30 jours, c'est rapide. Il arrive encore trop souvent que le syndicat soit avisé par un membre plus de deux semaines après l'infraction. Ce qui laisse trop peu de temps pour la documenter et tenter de régler la situation sans déposer un grief. Si une infraction est commise, il ne faut pas perdre de temps. Contactez votre délégué, fournissez-lui tous les détails pour que nous puissions agir rapidement. Idéalement, on va alors tenter d'éviter le dépôt d'un grief et de trouver une solution satisfaisante plus rapidement.

## AVANTAGES SOCIAUX DES TEMPORAIRES: UN RAPPEL SUR LA PERCEPTION DES TROP VERSÉS

Dans le dossier des avantages sociaux, Radio-Canada a commencé à percevoir des trop versés à des camarades temporaires. Certains membres ont souligné avoir vu leur paie passablement amputée. Sachez qu'il est possible de prendre entente avec les Services partagés si votre situation ne vous permet pas de rembourser les sommes qui sont réclamées. Si vous éprouvez des difficultés avec les Services partagés dans votre dossier, n'hésitez pas à contacter le syndicat. Rappelons que le SCRC s'est toujours objecté à cette perception qui se fait au détriment des membres les plus précaires de Radio-Canada.

## FACEBOOK, NOTRE EMPLOYEUR ET NOUS

Les réseaux sociaux s'avèrent un superbe outil de communication - montrer votre plus récente recette au monde, vos souvenirs de votre récent voyage au Bhoutan ou une énième vidéo de chat. On l'a vu également, il y a un côté un peu plus sombre à Facebook (bonjour, les bots russes). Des questions géopolitiques un peu loin de nous? Malheureusement, non. S'avère que nos patrons ont utilisé des commentaires publiés dans le groupe Facebook lors d'une rencontre d'un comité. Est-ce un membre du groupe qui a transmis ce contenu à la direction? Radio-Canada l'a-t-il obtenu en surveillant les activités d'employés sur leurs ordinateurs au travail? Nous ne le savons pas. Donc, petit rappel: sachez que ce que vous publiez sur le groupe de discussion du SCRC n'est jamais totalement privé, comme nous pouvons le constater.



Crédit: Bernard Hermant/Unsplash

### C'est le mois de Novembre

Novembre signale l'arrivée prochaine de l'hiver, mais aussi des moustaches exubérantes. Le mouvement du « Movember » est né en Australie il y a maintenant 20 ans. L'idée, c'est de sensibiliser aux divers problèmes de santé masculine: cancer de la prostate, cancer testiculaire et santé mentale, notamment. Après tout, les hommes constituent 35 % des membres du Syndicat des communications de Radio-Canada. Pour toutes ces bonnes raisons, les élus du bureau syndical vont se laisser pousser la moustache durant le mois de novembre. Idéalement, nous allons aussi organiser un événement en lien avec Movember. Vous pourrez suivre ici les progrès capillaires de vos élus et conseillers syndicaux:  
<https://mobro.co/14032235?mc=1>